

comme il faut; ou qu'on en abuse, en se donnant trop de liberté, on rejette ceux qui sont véritables: ce dernier excès est souvent arrivé aux Critiques de notre tems, & particulièrement aux Protestans, qui ont rejeté sur des legeres conjectures des ouvrages anciens & véritables, parce qu'ils se trouvoient contraires à leur doctrine, ou à leur discipline. C'est pourquoi l'on peut premierement établir pour regle generale sur cette matiere, qu'on doit toujours agir equitalement, & de bonne foi, & qu'il ne faut point écouter ses interêts, ou ses passions, mais seulement sa raison dans le jugement qu'on fait des ouvrages supposez, ou véritables: c'est donc tres-mal-fait de conclure, qu'un ouvrage est supposé, parce qu'il nous incommode, & de chercher ensuite des raisons, pour le faire passer pour supposé. Il faut au contraire, quand un ouvrage ne nous plait pas, être plus circonspect, pour examiner les raisons que nous avons d'en douter, parce qu'il est à craindre, si l'on n'y prend garde, que la prévention que nous avons contre lui ne nous éblouisse, & ne nous fasse prendre des conjectures frivoles pour des raisons solides. Examinons maintenant en détail les preuves, & les conjectures qu'on peut avoir de la supposition d'un ouvrage. Il y en a d'externes & d'internes, les unes, & les autres peuvent être convaincantes, ou probables.

Les internes sont celles, qui sont tirées de l'ouvrage même, qu'on convaint de supposition, ou par le tems qui s'y trouve marqué, ou par quelque caractère, ou par les Dogmes qui y sont enseignez, ou par le stile dont il est écrit. Le tems est une des marques les plus certaines; car rien ne prouve plus clairement, qu'un ouvrage n'est point du tems, dont on suppose qu'il est, que quand on y trouve des marques d'un tems postérieur. Ces marques sont premierement la date fautive: car il est ordinaire aux Imposteurs qui sont ignorans, de dater un ouvrage après la mort de celui à qui ils l'attribuent; ou à qui il est écrit: & quand ils le dateroient du tems auquel cet Auteur a vécu, souvent ils se trompent dans les noms des Consuls, ou dans d'autres marques, qui sont connaitre, que celui qui a daté cet ouvrage, ne vivoit point en ce tems. Secondement il arrive encore ordinairement aux Imposteurs de parler de personnes, qui ont vécu long-tems après ceux, à qui ils attribuent des ouvrages, & de rapporter des Histoires des choses arrivées depuis leur mort, de parler de Villes, & de Peuples, qui n'étoient point encore connus du tems que ces Auteurs écrivoient, & de citer enfin des Auteurs, qui ont écrit, & vécu depuis ceux qu'ils font parler.

Les Dogmes, ou les choses contenues dans un ouvrage en font voir la supposition. 1°. Quand on y trouve des Dogmes qui n'ont été enseignez, que long-tems après l'Auteur, dont il porte le nom. 2°. Quand on y trouve, pour exprimer les Dogmes, des termes qui n'ont été en usage que depuis sa mort: 3°. Quand il combat des erreurs, comme étant de son tems, qui ne sont nées que depuis lui. 4°. Quand il décrit des Ceremonies, des Usages, & des Coutumes,